

Examen annulé à l'université Jean Jaurès : **Les étudiants ne doivent pas être pénalisés par une erreur de l'administration**

Jeudi 21 mai un examen de l'université Jean Jaurès a été annulé à cause d'une erreur technique d'organisation. Depuis 2 jours plusieurs médias locaux et nationaux relaient des informations non vérifiées sur cette situation. Suite à un entretien avec le président de l'université Jean Jaurès M. Minovez, l'UNEF a pu se renseigner sur la situation réelle.

En effet suite à une erreur de réservation de salle, l'examen ANPO (Anglais) s'est retrouvé en même temps et dans la même salle que l'examen du DAEU. L'université a décidé de faire passer l'examen du DAEU et d'annuler celui d'anglais. Cette annulation concerne entre 400 et 600 étudiants maximum.

Une solution de validation automatique proposée par l'université

La solution de l'université proposée aux étudiants est la suivante :

- La note de cette matière doit être composée d'une note de CC (Contrôle continu) et d'une note de CT (Contrôle terminal). Face à cette situation l'université a donc annulé l'examen permettant aux étudiants d'avoir leur note de CT. Dans ce cas une validation automatique de cette matière donne 10 à tous les étudiants en supprimant les notes du CC.
- De plus si les étudiants souhaitent passer aux rattrapages ils peuvent le faire et leur note sera prise en compte uniquement si elle est supérieure à 10.

Une solution incomplète

Cette solution pose les problèmes suivants :

- Elle ne prend pas en compte l'évaluation des CC car cette note est tout simplement supprimée au profit de la note collective de 10.
- Elle oblige les étudiants qui souhaitent avoir une note supérieure à 10 à passer les rattrapages. Ce qui peut être discriminant pour leur poursuite d'étude, car cela sera stipulé sur leur dossier pédagogique.

Face à cette situation **l'UNEF demande que la solution de l'université soit améliorée afin qu'aucun étudiant ne se retrouve pénalisé**, suite à cette erreur dont la responsabilité repose uniquement sur l'établissement. **Le président de l'université M. Minovez affirme qu'il mettra tout en œuvre** dans le respect de la réglementation ainsi que des contraintes techniques existantes **afin qu'aucun étudiant ne soit lésé suite à cette annulation.**

L'UNEF revendique :

- La prise en compte de la note de CC comme note final à cette matière si elle est supérieure à 10 et la note automatique de 10 si la note du CC est inférieur à 10.
- Qu'il ne soit pas spécifié dans le dossier de l'étudiant qu'une note supérieure à 10 obtenue aux rattrapages a été obtenue par ce biais.

Retrouvez notre page Facebook pour suivre la suite de cette mobilisation :

<https://www.facebook.com/pages/Pour-que-personne-ne-soit-l%C3%A9s%C3%A9-suite-%C3%A0-lannulation-de-lexamen-dANPO/648740118560045>

Contact presse :

Romain Panza,
Président de l'UNEF Toulouse – Midi Pyrénées
06 51 34 90 91